

ANNONCE

Le 15 mars 2019

Le conseil d'administration de *Le Paysage de Grand-Pré inc.* a annoncé aujourd'hui que Steven Gaudet prendra sa retraite et quittera son poste de directeur général le 31 août 2019.

Steven s'est joint à l'organisme le 14 août 2017 en qualité de directeur général et de coordonnateur de la gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO au Paysage de Grand-Pré. Au cours de son mandat, le secrétariat nouvellement formé a peaufiné la structure de gouvernance, mis en œuvre un plan stratégique et procédé à un examen complet du plan de gestion du site.

« Pendant la transition, je m'appliquerai à continuer la bonne collaboration avec vous, intervenants et amis, afin de protéger la valeur universelle exceptionnelle de notre site du patrimoine mondial, a déclaré M. Gaudet. Chacun d'entre vous au sein du conseil a su mettre à profit son engagement et son engouement pour le Paysage de Grand-Pré, que j'admire tant. »

« Nous avons été bien servis durant la période où Steven a œuvré avec nous. Celui-ci a assumé ses fonctions de gestionnaire du patrimoine culturel avec professionnalisme et diligence, a souligné Allister Surette, président du conseil d'administration. Le conseil lui souhaite une bonne continuation. Puisse sa retraite lui apporter ce qu'il souhaite le plus et répondre à ses aspirations. »

Le Paysage de Grand-Pré inc. est résolument engagé à la protection, la préservation et la promotion du site. La recherche de candidats à la direction sera lancée sous peu.

Contexte

Le Paysage de Grand-Pré est devenu le 16^e site du patrimoine mondial du Canada, inscrit sur la liste de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en 2012. Il s'étend sur 13 kilomètres carrés (5 mi²) et donne sur le bassin des Mines dans la baie de Fundy, dans la vallée de l'Annapolis, en Nouvelle-Écosse. Le Paysage de Grand-Pré inc. est l'organisme sans but lucratif qui sert de secrétariat au site. En font partie des représentants de la Première Nation Glooscap, de l'Association communautaire de la région de Grand-Pré, du Grand Pré Marsh Body, de la municipalité du comté de Kings, de l'Agence Parcs Canada, de la Société nationale de l'Acadie, de la Société Promotion Grand-Pré et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse (ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine).